



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté
d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

ENTRE

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), dont le siège est situé au 11-13 place Gambetta à Montreuil-sur-Mer (62170),

Représentée par Monsieur Bruno COUSEIN, en sa qualité de Président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération n°2021-252 en date du 15 juillet 2021,
Ci-après désignée par « la CA2BM »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Frédéric SAMPSON, en sa qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) renouvelés d'une part et dans les Programmes Opérationnels (PO) européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État et ce dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent ainsi être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation - mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales - sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CA2BM autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Ambition du territoire de la CA2BM

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire - elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles

soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur les différentes dynamiques (contractuelles ou non) engagées ou en cours d'élaboration à ce jour :

- **En matière d'urbanisme et de planification :**
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat (PLUI-h),
 - Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI),
 - Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
 - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
 - Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
- **En matière d'aménagement du territoire :**
 - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts de France
 - Labellisation « Petites Villes de Demain » (PVD) pour la commune de Montreuil-sur-Mer,
 - Action régionale « Centres-Villes/ Centres-Bourgs » pour les communes de Montreuil-sur-Mer, Etaples-sur-Mer, Merlimont
 - Territoire lauréat au titre du Contrat de Rayonnement Touristique (CRT),
 - Territoire intégré au dispositif régional « PRADET » via l'espace de dialogue littoral Sud,
- **En matière de développement durable et de transition énergétique**
 - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration
 - Démarche REV 3 à l'échelle du Montreuillois
 - Contrat Global Eau en cours de finalisation
- **En matière de lutte contre les inondations et la submersion marine**
 - Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle Somme-Authie
 - Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Canche
- **En matière de gestion des ressources :**
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Artois Picardie
 - SAGE de la Canche
- **En matière d'habitat :**
 - Engagement dans une Opération Programmée de Revitalisation de l'Habitat (OPAH)
 - Labellisation Guichet Unique de l'Habitat (GUH)
 - Dispositif d'aide au ravalement de façade pour les bénéficiaires de l'ANAH dans le cadre du programme « habiter mieux »
- **En matière de développement économique :**
 - Dispositif d'aides aux entreprises : création, reprise ou développement
 - Territoire lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoire »
- **En matière de développement social**
 - Quartier Politique de la Ville (QPV) à Etaples-sur-Mer
 - Convention Territoriale Globale (1^{ère} génération)

Elle a été construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux - Etat, collectivités territoriales, associations, habitants, acteurs socio-économiques, partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Mutuelle Santé Agricole...) – permettant in fine l'émergence de porteurs de projets engagés.

Toutefois, la vision stratégique du territoire est évolutive elle prend nécessairement en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire :**

Marquée par une dualité d'espaces – un territoire polarisé par sa bande littorale et Montreuil-sur-Mer d'une part et un arrière-pays composé de communes rurales (33 communes sur 46 ont une population de moins de 500 habitants) d'autre part - la CA2BM est un territoire attractif du fait notamment de sa richesse environnementale, paysagère et patrimoniale.

Toutefois, le territoire est particulièrement fragile de par les activités qui s'y exercent mais également face à lui-même d'autant que les aléas naturels sont particulièrement prégnants (submersion marine, érosion du trait de côte, inondations, ruissellement des sols...). A cela s'ajoute des aléas sociaux (Quartier Politique de la Ville sur la commune d'Etaples-sur-Mer) et économiques, aléas exacerbés par la crise liée à la COVID 19.

Aussi, l'EPCI se doit de renforcer son attractivité tout en valorisant les ressources et les potentiels du territoire afin d'en faire un territoire « de vie » « attractif » et « durable ».

Capitaliser/renforcer ses forces et remédier à ses faiblesses tel est le défi du territoire. Et ce défi repose nécessairement sur une stratégie globale qu'est :

- Consolider et diversifier l'économie en optimisant les ressources et les spécificités locales
- Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement dans un souci de développement durable
- Renforcer l'attractivité en garantissant un accès aux services adapté aux modes de vie et aux enjeux contemporains

Partant de ce postulat, la CA2BM se propose au titre du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique d'aborder les thématiques spécifiques à cette contractualisation - lutte contre l'artificialisation des sols, accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, développement de l'économie circulaire, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, promotion des énergies renouvelables, développement économique, cohésion sociale - de manière transversale sous le prisme de trois orientations stratégiques.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les données issues du PLUI-h :

- **Orientation 1 - « Un territoire actif et attractif au service du développement durable »**
- **Orientation 2 – « Un territoire novateur dans la transition écologique »**
- **Orientation 3 – « Un territoire qui s'adapte aux évolutions sociales et sociétales »**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 4. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Dans ce contexte, il convient de préciser les différentes contractualisations dont bénéficie le territoire à ce jour :

- Contractualisation européenne
 - ✓ Participation active à la définition du futur Programme Opérationnel FEDER 2021-2027
 - ✓ Programme LEADER à l'échelle du PETR du Montreuillois
- Contractualisation étatique
 - ✓ Sur Etaples-sur-Mer – QPV
 - ✓ Sur Montreuil-sur-Mer – labellisation PVD
 - ✓ Appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoire »
- Contractualisation régionale
 - ✓ Dispositif PRADET – espace de dialogue littoral sud
 - ✓ Sur les communes de Montreuil-sur-Mer / Etaples-sur-Mer/Merlimont ...- action CVCB
 - ✓ Contrat de rayonnement touristique
 - ✓ Démarche REV 3
- Contractualisation départementale
 - ✓ Contrat de territoire
- Autres contractualisations
 - ✓ ANAH - OPAH
 - ✓ Agence de l'Eau Artois Picardie - Programme Concerté de l'Eau (PCE) et Contrat Global Eau (CGE)
 - ✓ Caisse d'Allocations Familiales – Convention Territoriale Globale (CTG)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont reprises dans les fiches descriptives des orientations stratégiques déclinées par objectif stratégique.

Les opérations envisagées feront l'objet de « fiches-projets » qui deviendront des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction

de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire de la CA2BM.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CA2BM assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services des référents chargés :

- ✓ D'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ainsi que son évaluation
- ✓ Faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE,

d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département (ou son représentant) et par le Président de la CA2BM (ou son représentant).

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CA2BM, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CA2BM. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Pour la CA2BM :
 - La Direction Générale,
 - Le chargé de mission « transition écologique »,

Le service « dispositifs contractuels des territoires ».

- Pour l'Etat :
Le(s) représentants de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer
Le(s) représentants de de Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Personnes associées susceptibles d'apporter leur expertise

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base

d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, du nombre d'actions ou de signataires supplémentaires.


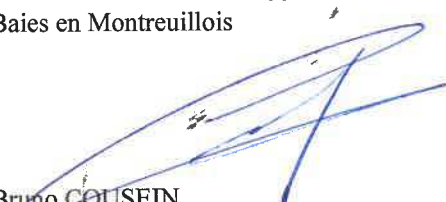
Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lille

Signé à Montreuil-sur-Mer, le 19 octobre 2021

<p>Pour l'Etat</p>  <p>Frédéric SAMPSON Sous-Préfet de l'arrondissement de Montreuil sur mer</p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois</p>  <p>Bruno COUSEIN Président</p>
---	--

RECELEMENT DES PROJETS INTERCOMMUNAUX DANS LE CADRE DU CRTE

INTITULE DU PROJET	DESCRIPTIF SUCCINCT DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL HT	REALISATION A COURT TERME		REALISATION A MOYEN TERME
			2021	2022	DE 2023 A 2026
Création d'une usine de traitement à l'échelle communautaire	Participe de la gestion durable des ressources locales / volonté de travailler sur la qualité de l'eau	5 000 000 €		X	
Interconnexion entre les unités de production d'eau potable	Programme phasé en tranches - reste à faire : tranches 3 à 8 - Consiste à mettre en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.	400 000 € / tranche		X	X
Réhabilitation des ouvrages d'eau potable	Rénovation des réservoirs et des station de pompage	A déterminer	Ces deux années seront consacrées aux études préalables, à la définition du programme d'intervention		X
Mise en œuvre d'équipements des compteurs d'eau "cibles"	Objectif: lutter contre le gaspillage de la ressource eau - programme plurinannal	1 300 000 €		X	X
Création d'une aire de covoiturage à Wailly-Beaucamp	Favoriser l'intermodalité , limiter l'autosolisme	67 600 €	X		
Travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Montreuil-sur-Mer	Dans le cadre du maillage territorial (PEM Etaples/PEM Rang-du-Fliers) et considérant la réouverture prochaine de la ligne SNCF Etaples/Saint Pol, la CA2BM souhaite procéder à l'aménagement du PEM de Montreuil permettant ainsi la mise en œuvre de l'intermodalité (vélo, sncf, bus, voiture, piéton, borne de recharge électrique...) et une réorganisation des flux scolaires par une sécurisation des cheminements-aménagement d'une superficie de 5 000 m 2	1 150 000 €			X
Création d'une gare routière - PEM d'Etaples/Le Touquet	Dans le cadre de la finalisation du pôle d'échange multimodal d'Etaples-Le Touquet, la CA2BM souhaite aménager une gare routière comprenant un abri vélo sécurisé, un espace dédié à la thématique « transport - mobilité douce » mettant en lumière les différentes actions menées par la collectivité (dispositif rézopouce, déploiement des aires de covoiturage, pistes cyclables....)	350 000 €	X		
Travaux d'aménagement de la Véloroute Maritime - portion Cucq/Merlimont	Dans le cadre de l'eurovéloroute n° 4, la présente opération consiste en l'aménagement d'une liaison douce entre les communes de Cucq / Merlimont pour un linéaire de 4.995 kms. Cette opération tend à garantir une continuité de circulations douces entre les communes de la CA2BM et à créer un équipement de transport durable et touristique qui sera moteur pour le développement de l'Agglomération	1 800 000 €			x
Travaux d'aménagement de la Véloroute Maritime	Issu d'un programme pluriannuel - il s'agit des tronçons permettant de traiter les discontinuités présentes sur le territoire	A actualiser			X
Création d'un guichet unique politique sociale à Etaples-sur-Mer	Créer un service de proximité facilitant l'accès aux droits et aux services des personnes en difficulté et souvent fragiles qui sollicite une aide sociale	380 000 €	X		
Travaux de restauration des Remparts de Montreuil-sur-Mer	Chantier école des Remparts : une convention triennale - 2020 à 2022- définit un programme de travaux, programme de travaux travaillé en concertation entre la CA2BM et la CHAM sur la base du diagnostic sanitaire des Remparts réalisé en 2014 par Monsieur Barrinol - architecte du patrimoine.	500 000 €	X		
Mise en œuvre de l'OPAH					
Travaux de rénovation de la piscine de Berck					
Travaux de rénovation de la salle de tennis couverte E. Sarrazin				X	

Restructuration d'Opalopolis par la création de cellules artisanales				X	
Création d'un siège intercommunal à Ecuirens					X

RECENSEMENT DES PROJETS DES COMMUNES DANS LE CADRE DU CRTE - ETAT ARRETE A LA DATE DU 23 AVRIL 2021

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 - "UN TERRITOIRE ACTIF ET ATTRACTIF AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE"

COMMUNE CONCERNEE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTIF SUCCINCT DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL HT	REALISATION A COURT TERME		REALISATION A MOYEN TERME	OBJECTIF STRATEGIQUE
					2021	2022	DE 2023 A 2026	
ATTIN	Commune	Revalorisation urbaine et paysagère avec le concours du CAUE Réhabilitation Rue des Acacias	Valorisation de la Place du Marronnier et Rue de l'Abreuvoir avec création de parking filtrant	non chiffré			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Passage du tout-à-l'égout, reprofilage de la voie, création de trottoirs	non chiffré		X		1.3 Aménager durablement le territoire
BEAUMERIE SAINT MARTIN	Commune	Réaménagement des trottoirs sur la RD349 Aménagement de la voirie communale	Aménagement du linéaire de la RD349: trottoirs et réseaux d'eau pluviale. Sa mise en place s'effectuera après l'assainissement collectif prévu fin 2021	non chiffré			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Travaux d'entretien de la voirie	non chiffré			X	1.3 Aménager durablement le territoire
BERCK SUR MER	Commune	Requalification de la frange littorale Place de l'Hôtel de ville Avenue Michel Malingre Rue Michel Quartier de l'Homel PPI Voirie Développement touristique	Requalification de l'esplanade *	7 500 000,00 €	X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Base nautique Gérard Cauchois	2 500 000,00 €			X	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
			Requalification du cœur de ville	1 700 000,00 €	X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Réaménagement urbain	800 000,00 €	X	X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Réaménagement urbain *	500 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Mise en valeur et requalification des espaces	835 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Mise en accessibilité PMR des espaces publics	1 500 000,00 €	X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Renouvellement des cabines de plage Modernisation, accessibilité PMR des accès plage	400 000,00 € non chiffré		X	X	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme 1.3 Aménager durablement le territoire
BREXENT ENOCQ	Commune	Travaux aménagement trottoir Travaux aménagement trottoir Travaux aménagement trottoir Aménagement chemin	Rue d'Hodiq à ENOCQ	60 000,00 €	X			1.3 Aménager durablement le territoire
			Rue St Roch et rue de l'école	100 000,00 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Route départementale 939	70 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Rue de RECQUES	70 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
CAMIERS	Commune	Sentier pilotis Rohart Aménagement de la poste Maillage liaisons douces	Projet avec le CEN	160 758,50 €			X Sollicitation agence de l'eau	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
			Réfection clos et couvert pour changement de destination	216 000,00 €			X Sollicitation DETR DSIL	1.2 Prioriser un développement économique durable et de proximité
			Maillage pour relier les hameaux de la Commune	4 000 000,00 €				Au-delà de 2026
	Commune / Conservatoire du littoral / KBO - AQIOM		Renaturation du site Eqjom	1 635 000,00 €				Au-delà de 2026
CAMPIGNELLES LES PETITES	Commune	Aménagement sécuritaire Création parking cimetièrre Réaménagement allées piétonnes - pistes cyclables	Rue de Montreuil - création de trottoir	50 000,00 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Rue de Montreuil	50 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Route départementale 317 et 901	60 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
CONCHIL LE TEMPLE	Commune	Plan de déplacement doux	Réduction de la vitesse en concentrant des actions sur les linéaires et en les végétalisant, en mettant des zones 30, feux radars	non chiffré		X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Aire de co-voiturage	non chiffré			X	1.3 Aménager durablement le territoire
CORMONT	Commune	Sécurisation rue de la tombelle Construction / aménagement propriété place du 14 juillet Création de trottoir rue de Longvilliers / rue de la mairie	Trottoirs, borduration, refection de la voirie	125 000,00 €	X			1.3 Aménager durablement le territoire
			Démolition maison et nouvel aménagement	300 000,00 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Trottoir, borduration	150 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
CUCQ	Commune	Rénovation des infrastructures Rénovation des infrastructures Sécurité Routière Sécurité Routière Réaménagement Urbain Front de Mer Concession de Plage Politique d'accessibilité PMR Réaménagement Urbain Front de Mer Politique touristique Politique touristique	Refection des voiries du front de mer	240 000,00 €	X			1.3 Aménager durablement le territoire
			Refection des voiries communales	1 500 000,00 €		300 000,00	1 200 000,00	1.3 Aménager durablement le territoire
			Création d'un giratoire avenue Etaples/chemin Montor	100 000,00 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Création d'une contre-allée avenue de la Poste	60 000,00 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Restructuration Place de l'Etoile	600 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Aménagement général du Front de Mer	350 000,00 €		100 000,00	250 000,00	1.3 Aménager durablement le territoire
			Mise aux normes des IOP et bâtiments communaux	150 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Requalification du Club Nautique Stelien	à déterminer			X	1.3 Aménager durablement le territoire
Renouvellement de la signalétique directionnelle	à déterminer			X	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme			
ECUIRES	Commune	Aménagement de la Rue de Paris	Aménagement d'une aire d'accueil Camping Cars	100 000,00 €			X	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
			Création de zone de stationnement et sécurisation des zones piétonnes et cyclables	445 000,00 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
ESTREE	Commune	Passe d'un ralentisseur rue de Montreuil Travaux de sécurisation, rue de la Cavée	Plateau ralentisseur + zone 30	6 553,00 €	avr-21			1.3 Aménager durablement le territoire
			Refection de la route	75 000,00 €	juin-21	terminer juin 2022		1.3 Aménager durablement le territoire
ETAPLES SUR MER	Commune	Programme pluriannuel d'entretien des voiries Traitement qualitatif des espaces en centre-ville Réhabilitation du site des anciens abattoirs en un espace multi-usage (parking, site de la fête foraine, aire de camping-car...) Aménagement du sentier de la baie et des abords de la Maison de la Baie de Canche		2 000 000 €	x	x	x	1.3 Aménager durablement le territoire
				2 150 000 €	x	x	x	1.3 Aménager durablement le territoire
				500 000 €		x		1.3 Aménager durablement le territoire
				500 000 €			x	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
FRENCCQ	Commune	Réfection et création de bordurations	Rue des Tourelles	à déterminer		X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Rue du bassin, rue du déluge et rue Fortmahon	à déterminer			X	1.3 Aménager durablement le territoire
INXENT	Commune	Réfection de voirie Réfection de voirie	Réfection sur diverses voies communales	65 000 €	X			1.3 Aménager durablement le territoire
			Réfection sur diverses voies communales	60 000 €			X	1.3 Aménager durablement le territoire
LA CALOTERIE	Commune	Sécurisation des routes de Beutin, de Montreuil et des Fours Romains Aménagement de la Place	Rétrécissement de chaussées Aménagement paysager et stationnement	à déterminer à déterminer		X	X	1.3 Aménager durablement le territoire 1.3 Aménager durablement le territoire
LA MADELAINE SOUS MONTREUIL	Commune	Travaux d'aménagement de la route de Sorrus et de l'impassé des Glacis		175 000 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
LEPINE	Commune	Réfection de voirie	Aménagement de la RD 140 en milieu urbain	815 747,50 €		X		1.3 Aménager durablement le territoire
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Commune	Requalification des espaces publics Requalification des espaces publics Revalorisation de l'espace "nouveaux siècles" Rénovation du quartier Quentovic Restructuration du Front de mer	Plan vélo/déplacement doux		X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Plan forêts, base nature		X	X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Mise au norme PMR, enfouissement progressif des lignes		X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
					X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
			Installation d'un distributeur de billet, espaces verts, dispositif anti-intrusion		X	X		1.3 Aménager durablement le territoire
			Voie		X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire
		Etudes + travaux?			X	X	X	1.3 Aménager durablement le territoire

		Parking	Création de parkings en entrée de ville / Extension parking terrain des Saules Tir à l'arc / Extension parking des 4 Saisons / Création d'un parking sous terrain		X	X			1.3 Aménager durablement le territoire	
	Touquet & Co	Camping Soneham	Sanitaire (accès PMR) - Destinations des sanitaires n°2 - Mise au norme de l'accueil		X	X			1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme	
LONGVILLIERS	Commune	Sécurisation des abords de l'école maternelle	Installation d'écluses devant l'école	35 500 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Sécurité routière	Borduration et défense incendie	non chiffré			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Aménagement place du 8 mai	Végétaliser la place	15 000,00 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Voie	Chemin communaux à réhabiliter	non chiffré				X		1.3 Aménager durablement le territoire
MARESVILLE	Commune	Aménagement du centre village	Agrandissement de la mairie par ajout d'un bâtiment, création d'un sanitaire public, création d'un local technique, Mise aux normes de l'accès du cimébère, réfection de l'intérieur de l'église et remplacement du système de chauffage de la mairie & salle des fêtes.	100 000 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
MERLIMONT	Commune / Privé ?	Requalification du centre bourg action 3	Finaliser aménagement, création d'une maison de vie Merlimontoise, Requalification du Centre Technique Municipale, développer l'axe permettant la création d'un pôle séniors, finaliser les liaisons douces permettant l'accès aux commerces du centre Bourg	2 060 000,00 €					1.3 Aménager durablement le territoire	
		Rénovation et création de voies	Réhabilitation d'une rue par an jusqu'en 2026 sur le secteur de la plage avec enfouissement des réseaux et adaptation de la voirie à la thématique eau pluviale	1 101 025,00 €	X	X			1.3 Aménager durablement le territoire	
	Commune	Aménagement de liaisons douces intracommunales	Connexions des différents quartiers de la ville via des liaisons de déplacements doux en créant des pistes cyclables et des voies partagées piétons/velo	100 000,00 €					1.3 Aménager durablement le territoire	
		Privé (centre de vacance Miléade?)	Requalification du centre de vacances Miléade	Requalification du village vacance en 3 étoiles, permettant d'avoir un équipement tourisme qualitatif et familial. Réhabilitation et constructions d'équipement	10 500 000,00 €	725 000,00 €	725 000,00 €		725 000,00 €	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
	Commune	Etude et réalisation d'une stratégie de signalisation routière, directionnelle et commerciale	Etude sur l'attractivité et les modes de déplacement en liaisons douce. Mise en place d'une signalétique pour faciliter les flux routiers et piétons. Aménagement des liaisons douces pour relier le village à la plage.	170 000,00 €	X	X		X	1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme	
MONTCAVREL	Commune	Travaux de sécurisation	Travaux de sécurisation de la rue Séhen par un busage du fossé existant et création de trottoirs			X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Rénovation d'une grange appartenant à la commune de façon traditionnelle (Torchi) afin d'y créer halte randonnée et création d'un jardin de curé					X		1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme	
		Travaux de voirie: rue de la brasserie, rue crapaudière					X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Aire de pique-nique - rue crapaudière		10 000,00 €		X			1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme	
		Requalification des entrées de villes - avenue du Maréchal Lederc	Dans la continuité des programmes de requalification achevés, ces deux opérations visent à requalifier par des aménagements de voirie qualitatifs et par un traitement paysager cohérent avec l'identité de Montreuil-sur-Mer les deux entrées de la ville	A déterminer			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Requalification des entrées de villes - rue Saint Gengoult		A déterminer			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Requalification de la place Général de Gaulle - 2ème phase	Dans la continuité des travaux réalisés sur le front Ouest de la Grand'Place, le présent projet vise à traiter de manière qualitative le linéaire restant permettant d'offrir aux piétons des zones de circulation sécurisées, aux commerces des espaces plus importants (adapté à un déploiement de terrasses) et in fine de mettre en valeur l'Office du Tourisme Communautaire - le tout dans le respect des principes d'aménagement antérieurs	A déterminer			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
MONTREUIL SUR MER	Commune	Requalification des abords de la rue du Clape en Bas	Aménagement des abords immédiat de rue du Calpe en Bas. Cet aménagement a été pensé afin de respecter au maximum l'ambiance des lieux - avec notamment prise en considération de la proximité immédiate des Remparts - tout en offrant une capacité de stationnement de 27 places. Il s'agit là d'une première étape du programme de requalification du secteur dit « Saint Walloy ».	113 000 €		X			1.2 Prioriser un développement économique durable et de proximité	
		Travaux de voirie - requalification du secteur Saint Walloy (rue de la Licorne, rue du Paon, Place Saint Walloy et rue Maurice Delannoy)	Reprofilage des voies et des trottoirs afin de sécuriser les cheminements piétons - secteur où sont implantés les établissements scolaires	Environ 600 000 €				X		1.3 Aménager durablement le territoire
		Etude et déploiement d'une signalétique sur le territoire de la commune	L'opération consiste à repenser la signalétique existante à ce jour afin de limiter la pollution visuelle (ex: prolifération de panneaux d'information à l'entrée de la Cotadelle) et à redéployer une signalétique efficiente mettant en valeur les atouts de la commune	A déterminer				X		1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
		Réaménagement de l'espace de stationnement aux "Garenes"	Restructuration par agrandissement du parking existant	A déterminer				X		1.3 Aménager durablement le territoire
NEMPONT SAINT FIRMIN	Commune	Refection de larue de la jumelle	Refection voirie	56 983,00 €	X				1.3 Aménager durablement le territoire	
		Refection du parcours du bus RPI	Refection voirie	53 069,00 €	X				1.3 Aménager durablement le territoire	
		Refection de la rue de la Vieille Grande route	Refection voirie	24 845,00 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Refection de la rue du Warnier	Refection voirie	25 000,00 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Rue du Marais	Refection voirie	14 885,00 €			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Rue de l'Eglise	Refection voirie	12 732,00 €			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Passerelle du Marais	Installation d'une passerelle pour traverser l'Authie pour poursuivre le chemin piéstre	75 000,00 €			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
										1.4 Faire rayonner l'entèreté du territoire par le biais du tourisme
RANG DU FLIERS	Commune	VRD: voiries et sécurisation route de Merlimont, Bart et Harmonie	Création ou refection trottoirs et mise en sécurité	200 000,00 €	X				1.3 Aménager durablement le territoire	
		VRD : travaux de voirie et sécurisation route de berck RD317	Enfouissement réseaux, voiries, sécurisation, trottoirs, pistes cyclables	2 500 000,00 €			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
		VRD : travaux de voirie et sécurisation avenue Jean Moulin RD 143	Enfouissement réseaux, voiries, sécurisation, trottoirs, pistes cyclables	2 000 000,00 €			2024 à 2026		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Réhabilitation friche industrielle SERFER sur terrain municipal	Dépoullition, création commerces et appartement en locatif social	inconnu				2023		1.3 Aménager durablement le territoire
SAINT JOSSE	Commune	Projet redynamisation du Centre bourg	Réhabilitation bâtiment communal pour maintenir le dernier commerce de proximité	51 592,00 €		X			1.2 Prioriser un développement économique durable et de proximité	
			Voie communale	250 000,00 €				X		1.3 Aménager durablement le territoire
VERTON	Commune	Requalification traversée bourg RD343	Sécurisation grâce à 2 feux pédagogiques et aménagement qualitatif et paysager de l'entrée de bourg	230 000,00 €		X			1.3 Aménager durablement le territoire	
		Requalification sécuritaire RD 142E2	Sécurisation piétonnière + création trottoir rue du Pett Marais jusqu'au lotissement les Marguerites	250 000,00 €	phase 1	étude phase 2	X- phase 2		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Requalification sécuritaire RD 142E2	Sécurisation piétonnière + création trottoir lotissement les Marguerites jusqu'à la rue des Peupliers	250 000,00 €			Phase 2		1.3 Aménager durablement le territoire	
		Restructuration de la rue les Allées de Rang-du-Fliers jusqu'à la rue du Général de Gaulle.	Restructurer la rue des Allées, création d'une piste cyclable et piétonnière, création de zone de repos, plantation verte	300 000,00 €			X		1.3 Aménager durablement le territoire	
WAILLY BEAUCAMP	Commune	RD901 - Phase 2	Grosses réparations sur chaussées et trottoirs - mise aux normes d'un cheminement piéton et sécurisation des traversés piétons Route nationale - (RD 901) Phase 2	1 100 000,00 €				Démarrage dernier trimestre	1.3 Aménager durablement le territoire	
		Fourrière Labrège	Grosses réparations sur chaussées et trottoirs - mise aux normes d'un cheminement piéton et sécurisation des traversés piétons Rue Fourrière Labrège	200 000,00 €				X	1.3 Aménager durablement le territoire	

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 - "UN TERRITOIRE NOVATEUR DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE"

COMMUNE CONCERNEE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTIF SUCCINCT DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL HT	REALISATION A COURT TERME		REALISATION A MOYEN TERME	OBJECTIF STRATEGIQUE
					2021	2022	DE 2023 A 2026	
BEAUMERIE SAINT MARTIN	Commune		Rénovation de l'éclairage publics avec passage aux LED	non chiffré			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
BERCK SUR MER	Commune	PPI éclairage public	Renouvellement et amélioration de l'éclairage public (Economie d'énergie)	500 000,00 €	X	X	X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
BREXENT ENOCQ	Commune	Réfection toiture école	Ecole ENOCQ	10 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
		Rénovation salle polyvalente	Salle polyvalente à BREXENT	80 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
CAMIERS	Commune		Effacement de réseau route de Boulogne et gare	177 134,15 €	X			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
			Modification éclairage sur bâtiment communal	Transformation en éclairage LED	8 500,00 €		X	

CAMPIGNELLES LES PETITES	Commune	Rénovation chauffage	Salle des fêtes	100 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Rénovation Eclairage public	Résidence du Moulin	50 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Enfouissement des réseaux	Rue du Centre	500 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
CONCHIL LE TEMPLE	Commune	Réduire la consommation énergétique	Rénovation de l'éclairage public avec passage aux LED	non chiffré	X			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Pose de panneaux photovoltaïques				X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Réduction des déchets	Action de pédagogie : 1 jardin = 1 composteur	non chiffré	X		X	2.4 Vers une gestion durable des ressources locales	
		Réduire notre consommation de ressources (eau)	Pose de récupérateurs d'eau pour tous les bâtiments publics	non chiffré			X	2.4 Vers une gestion durable des ressources locales	
		Programme de plantations d'arbres pédagogiques pour la non utilisation de produits toxiques	non chiffré			X	2.4 Vers une gestion durable des ressources locales		
CORMONT	Commune	Aménagement mairie et ses abords	Rénovation énergétique, extension	180 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Travaux de réfection de l'église	Conservation / restauration chœurs, clochet et nef	2 100 000,00 €			X	2.2 Valoriser les richesses du territoire	
CUCQ	Commune	Eclairage public	Rénovation complète	700 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Illumination et mise en valeur de bâtiments historiques ou sites et rideau de scène MTL	60 000,00 €			X	2.2 Valoriser les richesses du territoire	
		Politique d'économies d'énergie	Amélioration des performances thermiques des bâtiments communaux	150 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
ECUIRES	Commune	Réhabilitation et agrandissement de la salle communale multi-activités	Construction, isolation, chauffage, huisserie...	682 500,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
ESTREE	Commune	Remplacement des huisseries au 1er étage de l'école	Isolation	4 000,00 €	X			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Bardages des murs de la salle des fêtes	Isolation	5 550,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
ETAPLES SUR MER	Commune	Travaux de rénovation à la caserne de gendarmerie		300 000 €	x	x	x	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Rénovation énergétique de la mairie		737 500 €			x	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public		400 000 €			x	x	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
		Programme pluriannuel de rénovation du système de chauffage des bâtiments communaux		100 000 €			x	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Commune	Smart Resort	Bornes électriques		X	X		2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Optimisation des consommations énergétiques		X		X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Restauration de l'Hôtel de ville			1ère tranche	2ème tranche	3ème à la 6ème tranche	2.2 Valoriser les richesses du territoire	
		Travaux d'isolation de l'école Saint-Exupéry - Mise au normes du Palais des sports Olombel			X	X		2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Plan éclairage public			X	X	X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
MÉRILMONT	Commune	Rénovation, requalification et création d'éclairage public	Finalisation de l'audit éclairage public. Finaliser le remplacement des éclairages énergivores et mise aux normes des armoires de commandes. Enfouissement des réseaux aériens et mise en place de candelabre mieux adaptés aux nouvelles infrastructures routières	205 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Entretiens des bâtiments publics	Rénovation pignon de la mairie, réhabilitation de la toiture de l'école. 2022-2026 : remplacement d'huisseries dans les écoles / chaudières / balisage des sentiers et espaces ouverts à la population	725 000 € / an	X	X	X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
MONTCAVREL	Commune	Eglise	Travaux à l'intérieur de l'église classée "Monument historique" pour en permettre sa réouverture				X	2.2 Valoriser les richesses du territoire	
		Changement chaudière collective fuel - école et logements					X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
MONTREUIL SUR MER	Commune	Requalification du Moulin du Bascon	La requalification du « Moulin du Bascon » vise à redonner vie à un site laissé à l'abandon depuis plusieurs décennies. La collectivité ambitionne de le reconverter en s'appuyant sur plusieurs axes d'intervention : le volet environnemental (avec production hydroélectricité, le volet touristique/attractivité du territoire, le volet économique et le volet culturel)	Environ 5 000 000 €	Ces deux années seront consacrées à la définition du programme de requalification - définition nécessaire pour déclencher le programme de travaux		X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
NEMPONT SAINT FIRMIN	Commune	Eclairage public	Rénovation LED de l'éclairage de la commune	14 200,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
		Changement chauffage Ecole / Mairie	Installation pompe à chaleur	30 000,00 €				X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
NEUVILLE SOUS MONTREUIL	Commune	Changement de menuiseries	Pour les bâtiments communaux, remplacement simple vitrage par double vitrage	24 614,82 €	mai-juin 2021			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
RANG DU FLIERS	Commune	VRD : rénovation éclairage public (programme pluriannuel - une seule fiche rédigée)	Changement de 150 lanternes dans le cadre des économies d'énergie	50 000,00 €	X			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Remplacement lampes dans le cadre d'économie d'énergie	20 000,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Changement de 50 lanternes dans le cadre des économies d'énergie	20 000,00 €				X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
			Équipement public : rénovation mise aux normes centre administratif	500 000,00 €				2024	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
SAINT JOSSE	Commune	Programme rénovation éclairage public	Réhabilitation de la friche industrielle inTech Medical	200 000,00 €				2023	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
			Démolition, mise aux normes, chauffage, isolation	26 250,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
				26 250,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
				26 250,00 €			X	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
VERTON	Commune	Modernisation éclairage public	Remplacement par LEDs	99 594,00 €	1ère phase			2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Remplacement par LEDs	100 000,00 €			2ème phase	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique	
			Remplacement par LEDs	70 000,00 €				3ème phase	2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
			Construction bâtiment accueil/toilette avec maîtrise d'œuvre	110 000,00 €			X		2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
			Eglise	600 000,00 €				X	2.2 Valoriser les richesses du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 - "UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX EVOLUTIONS SOCIALES ET SOCIETALES "

COMMUNE CONCERNEE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTIF SUCCINCT DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL HT	REALISATION A COURT TERME		REALISATION A MOYEN TERME	OBJECTIF STRATEGIQUE
					2021	2022	DE 2023 A 2026	
ATTIN	Commune	Extension de l'école	Création d'une classe de 60 m², accolée à l'existante dont l'extension avait été prévue.	141 044,00	X			3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Réaménagement de 3 aires de jeux et détente tous publics	Acquisition de jeux pour enfants, création de parking filtrant, achat de mobiliers urbains	80 000,00		X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Structure et équipement sportif	Création d'un terrain de foot synthétique adossé aux équipements sportifs actuels	100 000,00			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
BEAUMERIE	Commune	Création d'une aire de jeux sur l'espace détente de Beaumerie-Saint-Martin		A déterminer		X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers

BERCK SUR MER	Commune	Développement du sport IJO 2024	Skate parc	650 000,00 €		X	X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
			Boulodrome couvert	non chiffré				3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
			Tennis couvert quick	non chiffré				3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Ecoles maternelles et élémentaires - Développement du numérique, mise en accessibilité des locaux et amélioration des performances énergétiques		560 000,00	X	X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Chapelle Cazin	Préservation d'œuvres Transformation en local culturel	1 250 000,00 € non chiffré			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers 3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
CAMIERS	Commune	Classe numérique	Projet socle numérique France relance	32 927,83 €	X			3.1 Favoriser l'inclusion du numérique
CAMPIGNUELLES LES PETITES	Commune	Aires de jeux	Village et Saint Justin	40 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
CUCQ	Commune	Surveillance urbaine	Installation d'un réseau de caméras	350 000,00 €		X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Surveillance urbaine	Contrôle des accès aux écoles et MTL	à déterminer			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Politique culturelle	Création d'un kiosque à musique	300 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Mise en valeur du patrimoine communal	Réhabilitation de deux logements	40 000,00 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Politique sportive	Extension des boulodromes AS CUCQ Pétanque	15 000,00 €	X			3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Politique sportive	Création d'un skate-park	450 000,00 €	225 000,00	225 000,00		
ESTREE	Commune	Politique Jeunesse	Création d'une aire de jeux sur Trépiéd et remplacement de l'existant	50 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Politique sportive	Création d'un minigolf	à déterminer			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
			Création d'une MAM	à déterminer			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
ESTREELLES - ESTREE-MONTCAVREL-RECQUES SUR COURSE-INKENT - BERNEUILLES	ESTREELLES - Conventio de mandat avec la CA28M	Création d'un regroupement pédagogique concentré	Création d'un groupe scolaire maternelle et primaire sur la commune d'Estréeselles	en cours de chiffrage			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
ETAPLES SUR MER	Commune	Création de lieux de restauration dans les groupes scolaires Jean Moulin et Romby - Démarche HDE et Filière Bois Local		900 000 €		X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Création des bureaux des services de la Police Municipale à la gare d'Etaples-Le touquet		200 000 €	X			3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Création de bureaux au sein de l'école Jean Moulin pour les services de l'Inspection académique de circonscription		200 000 €		X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Réaménagement des cours d'école		1 000 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Création d'un pôle muséal "La Cité Maritime"		7 000 000 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Création de l'école des Arts et de la Culture		1 000 000 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Création d'une salle des fêtes		2 000 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Création d'une salle de sport		2 000 000 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Remplacement du terrain synthétique		500 000 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Aménagement de sentier et création d'une boucle de marche autour de la ville		500 000 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
FRENCQ - LEFAUX - WIDEHEM	SIVU	Création d'un regroupement pédagogique concentré	Création d'un groupe scolaire maternelle et primaire sur la commune de Frencq	1 600 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
FRENCQ	Commune	Création d'une salle polyvalente	La présnète opération consiste à transformer le service technique actuel en une salle polyvalente	600 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
La CALOTERIE	Commune	Création d'une salle communale	Dépourvu de salle communale, la commune ambitionne d'en créer une via une construction neuve	6 000 000 €		X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
LEPINE	Commune	Regroupement des 2 écoles de la commune sur un seul site		400 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Aménagement paysager d'un terrain adjacent à la salle polyvalente à des fins culturelles, sportives ...		100 000 €			X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
LE TOUQUET PARIS PLAGES	Commune	Sécurité	Installation de 30 caméras en forêt		X	X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Accessibilité et agrandissement du musée Touquet-Paris Plage + agrandissement de la maison des associations			X	X	X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Création d'une micro-crèche						3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
	Touquet & Co	Logement	Création de 51 logements dans le cadre du beguinage Création de 50 logements sur l'ancienne piste (en face du collège) --> éco quartier à créer		X	X		3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Rénovation du parc équestre	Toitures / Vitres plexi du manège / Remise en état des pistes / Remise en état des surfaces / Zons de stationnement		X	X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Tennis	Déplacement des terrains de padel / Implantation de 3 courts synthétique / Création d'une terrasse		X	X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Base nautique Sud	Aménagement / Stockage matériel école de char - Réaménagement		X	X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
Base nautique Nord	Accès PMR - Rénovation des bâtiments		X	X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers		
MERLIMONT	Commune	Création et mise en place d'un système de vidéoprotection	Après diagnostic établi par les forces de l'ordre, déploiement d'un système de vidéo protection. Etude pour déterminer les besoins, techniques et les emplacements	220 000,00 €	X	X	X	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Couverture des terrains de tennis extérieur avec réfection du sol	Pérenniser la gratuite du tennis de loisirs et de compétition toute l'année, et permettre la réhabilitation de la salle de tennis couvert en une salle multisports de loisirs	400 000,00 €				3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Réhabilitation de la salle multisport en multiactivités	Réhabiliter le bâtiment afin de répondre aux attentes des sportifs et permettre de le transformer en bâtiment multiactivités sportives et festives	2 000 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Création d'un tremplin des talents	Equiper les scènes publiques par la sonorisation et l'éclairatage pour permettre de développer et créer un tremplin des talents et contribuer à l'animation de la commune	30 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
		Amélioration de développement du numérique	Faciliter l'équipement de l'ensemble des classes de l'école élémentaire en tableau numérique. Mise en place de liaisons numérique permettant aux agents de télétravailler. Développement et renouvellement du parc informatique portatif. Transition écologique, formation des élèves et réduction des déplacements des agents via le télétravail.	60 000,00 €			X	3.1 Favoriser l'inclusion numérique
		Requalification de l'ancienne poste	Réhabilitation en lieu culturel, commercial et convivial. Regroupement d'un espace de mise en valeur du patrimoine naturel et d'un espace de travail partagé et d'échange. Il doit devenir le lieu d'échange, de rencontre et de communication permettant d'entrer dans la station touristique et valoriser la convivialité.	530 000,00 €			X	3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers
MONTCAVREL	Commune	Création d'une MAM	Rénovation d'une maison appartenant à la commune pour en faire une Maison d'Assistante Maternelles (MAM)	60 000,00 €		X	10 000,00 €	3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
		Aire de jeux pour les petits et moyens enfants		100 000,00 €		X		3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers



Contrat de Relance et de Transition Ecologique (**CRTE**)



Contrat de
Transition
Écologique

Relance



2021



II/ ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans le cadre de l'application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qu'étaient la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS), la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) et la Communauté de Communes du Montreuillois (CCM) ont fusionné le 1^{er} janvier 2017 en un seul EPCI pour donner naissance à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

Ce nouveau territoire - comprenant 46 communes pour une population de 66 334 habitants (donnée 2019) répartie sur 410 km² - est marquée par une dualité d'espaces :

➤ Un territoire polarisé par sa bande littorale et Montreuil-sur-Mer

Les secteurs les plus densément peuplés de l'agglomération se situent sur la bande littorale à savoir les communes de Berck-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer regroupant à elles seules près de 40% de la population du territoire. Siège de l'Agglomération, Montreuil-sur-Mer est la neuvième commune la plus peuplée de la CA2BM. Cette concentration s'explique par l'attractivité littorale qui accueille les principaux pôles d'activité du territoire.

➤ Un arrière-pays composé de communes rurales

La CA2BM se compose principalement de communes rurales de moins de 1 000 habitants (**33 communes sur 46**). On pourra retenir également que 25 communes ont une population inférieure à 500 habitants. Ces dernières sont peu densément peuplées du fait de la présence de zones agricoles et naturelles sur leur territoire. Montreuil-sur-Mer est le seul pôle d'emploi, d'équipement et de service qui structure le fonctionnement de l'espace rural de l'intercommunalité.



Orientation stratégique n°1:

Un territoire actif et attractif au service du développement durable

Contexte-enjeu

Notion transversale par excellence, le développement durable s'apprécie au regard de trois priorités majeures que sont l'environnement, l'économie et le social. La transposition territoriale de ce concept suppose de prendre appui sur les forces du territoire et d'en renforcer leur dimensionnement.

Dans la mesure où la CA2BM considère le développement économique et touristique comme un axe prioritaire de son développement et le vecteur principal de son action pour les années à venir, il lui appartient de calibrer son intervention autour des axes suivants :

- ✓ Préserver et développer le tissu agricole et ce compte tenu de l'importance de cette activité sur le territoire,
- ✓ Créer un environnement propice à l'accueil, à la création et à l'implantation de nouvelles entreprises et activités, d'accompagner et de soutenir le développement des acteurs économiques existants et nouveaux sur le territoire,
- ✓ Mettre en œuvre les actions nécessaires à la qualité de vie sur notre territoire,
- ✓ Porter une politique touristique ambitieuse contribuant ainsi au rayonnement territorial.

Objectifs stratégiques

La réussite de cette ambition réside donc dans la capacité du territoire à conjuguer « aménagement du territoire » et « développement durable » -



pour ce faire, cette approche visera à tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, à prioriser un développement économique durable et de proximité, à aménager durablement le territoire et à faire rayonner le territoire par le biais du tourisme.

1.1 Vers une agriculture diversifiée plus respectueuse de l'environnement

- Développer un programme alimentaire territorial
- Mise en œuvre d'une animation technique : conseil et pratique culturelles, protection intégrée des cultures et piégeages des nitrates
- Favoriser les circuits courts et les productions Haute Valeur Environnementale
- Inciter les agriculteurs à tendre vers des pratiques plus vertueuses : PSE – paiement pour services environnementaux, prix incitatif de l'eau
- Développer et valoriser la filière équine

1.2 Prioriser un développement économique durable et de proximité

- Travaux de restructuration d'Opalopolis pour la création de cellules artisanales (une dizaine)
- Réhabilitation de bâtiments communaux pour maintenir des commerces de proximité
- Requalification des abords de la rue du Clape en bas afin de conforter le commerce de proximité – commune de Montreuil-sur-Mer
- Développement de la dimension numérique de la maison des entreprises d'Opalopolis
- Développement des zones d'activités communautaires
- Conforter et accompagner le tissu industriel local

1.3 Aménager durablement le territoire

- Poursuivre les travaux d'aménagement de la Vélo Maritime
- Travaux d'aménagement du Pole d'Echange Multimodal de Montreuil-sur-Mer
- Poursuivre les travaux d'aménagement du Pole d'Echange Multimodal de Rang-du-Fliers (passerelle)
- Poursuivre le maillage du territoire en aires de covoiturage
- Développer les mobilités douces y compris les pistes cyclables pour relier les différentes communes
- Elaboration d'un schéma directeur cyclable
- Réfection et aménagement des voiries communales (aménagements paysagers, voie de circulation piétonne, espaces pédagogiques...)
- Création de parkings



- Requalification des entrées de ville, des centre-bourgs et des différents fronts de mer du territoire

1.4 Faire rayonner l'entièreté du territoire par le biais du tourisme

- Déployer le Plan de Valorisation Ecologique et Touristique (PVET)
- Poursuivre les connexions entre les itinéraires de randonnées existants (équestre, pédestre, vélo)
- Requalification et réhabilitation des équipements touristiques (centre de vacances, aire de pique-nique, halte randonnée)
- Aménagement d'aire d'accueil de Camping-Cars
- Mise en place et renouvellement des différentes signalétiques sur le territoire
- Modernisation et aménagement des accès aux plages pour PMR
- Renouvellement des cabines de plage – commune de Berck-sur-Mer
- Réhabilitation du sentier pilotis du Rohart en collaboration avec le CEN – commune de Camiers
- Promouvoir une nouvelle forme de tourisme durable (solutions numériques innovantes, déplacement doux – VTT électriques ...)

Orientation stratégique n°2:

Un territoire novateur dans la transition énergétique

Contexte – enjeu

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois possède un environnement remarquable caractérisé :

- Par un littoral avec ses côtes sableuses,
- Par les marais arrière littoraux à l'ouest,
- Par les fleuves de l'Authie et de la Canche.

Ce territoire, à l'interface « terre-mer » mélange d'eau douce et d'eau salée, est un réservoir de biodiversité dont les estuaires en sont les emblèmes.



Aussi, cet espace est particulièrement fragile de par les activités qui s'y exercent mais également face à lui-même d'autant que les aléas naturels sont particulièrement prégnants.

Consciente de l'enjeu, l'EPCI mène des politiques exigeantes et innovantes afin d'inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et ce dans la continuité des actions menées dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Cette ambition territoriale passe nécessairement par la définition d'objectifs stratégiques, objectifs définis au plus juste pour prendre en considération les différentes facettes de cette notion de « transition ».

Objectifs stratégiques

De par les éléments de diagnostic, la transition énergétique du territoire s'incarne naturellement par la recherche d'une sobriété/efficacité énergétique de celui-ci. Cette donne est amorcée mais elle doit être confortée dans le cadre de la présente contractualisation.

Se limiter à cet objectif n'est pas suffisant au regard des défis qui attendent le territoire. Aussi, cette volonté doit s'accompagner nécessairement d'une valorisation/ préservation des richesses présentes, d'une anticipation des changements climatiques et ce au regard d'une démarche de prévention et d'une gestion dite « durable » des ressources locales.

2.1 Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique

- Travaux de rénovation d'éclairage public (passage en LED)
- Mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitant (OPAH)
- Travaux de rénovation énergétique sur bâtiments publics (Rang-du-Fliers, Nempont-Saint-Firmin, le Touquet Paris Plage, Estrée, Etaples-sur-Mer, Ecuire, Cucq, Cormont ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments publics



- Implantation de bornes de rechargement électriques
- Engager une démarche vertueuse de récupération d'eaux pluviales (sur l'ensemble des bâtiments communautaires et à destination des habitants)

2.2 Valoriser les richesses du territoire

- Travaux de restauration des Remparts de Montreuil-sur-Mer
- Rénovation des églises de Cormont et de Montcavrel (conservation et rénovation chœurs, clocher et nef)
- Requalification et mise en valeur des espaces du Quartier de l'Homel à Berck sur Mer (architecture balnéaire)
- Requalification du « Moulin du Bascon » - commune de Montreuil sur mer
- Préservation des œuvres de la Chapelle Cazin – commune de Berck-sur-Mer
- Illumination et mise en valeur de bâtiments ou sites historiques

2.3 Anticiper les changements du territoire dans une démarche de prévention

- Travaux d'entretien /création / restauration des ouvrages d'hydraulique douce (fascine, haie...)
- Réaliser les actions fléchées dans le PAPI Canche : étude hydraulique, étude de danger des digues...
- Poursuivre les actions fléchées dans le PAPI BSA : système d'endiguement du fond de baie....
- Engager un programme de création et d'entretien des ouvrages semi-structurants – lutte contre les inondations
- Développer et accroître les performances du réseau de surveillance des précipitations et des crues
- Poursuivre les actions liées à la gestion du trait de côte

2.4 Vers une gestion durable des ressources locales

- Mise en œuvre du « Contrat Global Eau »
- Interconnexion entre les unités de production d'eau potable
- Création d'une usine de traitement à l'échelle communautaire
- Mise en œuvre des schémas directeurs communaux de défense extérieure contre l'incendie
- Réhabilitation des ouvrages d'eau potable (réservoirs, station de pompage)
- Mise en œuvre d'équipements sur les compteurs d'eau luttant contre le gaspillage de la ressource eau (compteurs cibles)
- Réflexion autour des capacités d'épuration des stations existantes
- Boiser les espaces attenants au champ captant limitant les intrants



- Aménagement d'espaces dédiés au dépôt des déchets végétaux
- Création d'une déchetterie
- Réflexion autour de la collecte des biodéchets auprès de la population

Orientation stratégique n°3:

Un territoire qui s'adapte aux évolutions sociales et sociétales

Contexte – enjeu

La « force » d'un territoire s'apprécie au regard de sa vitalité démographique. Maintenir et accroître la population d'un territoire tel est le défi des élus de notre territoire d'autant que l'on assiste à une érosion de sa démographie.

Entre 2006 et 2016, la population a ainsi diminué de 2,3%. Sur cette période, près de la moitié des communes de l'agglomération a connu une baisse de son nombre d'habitants. Cette tendance générale s'accompagne de mouvements de périurbanisation des communes littorales vers celles de l'arrière-pays (le nombre d'habitants diminue au sein des communes les plus urbaines pour augmenter dans les communes péri-urbaines et rurales).

Néanmoins, déprise il y a et celle-ci semble imputable tant au solde migratoire (plus de ménages qui quittent le territoire que de ménages qui s'y installent) qu'au solde naturel qui est déficitaire depuis 2011. Celui-ci tend à s'expliquer par **le vieillissement de la population, le départ des jeunes** du territoire au moment des études ou de l'entrée sur le marché du travail et le phénomène de « décohabitation ».

Pour contrer ces phénomènes croisés, les politiques publiques doivent s'adapter aux évolutions sociales et sociétales et ainsi être en capacité de



proposer des services de qualité couvrant les différents champs indispensables à la « vie de tous les jours ».

Objectifs stratégiques

Les différentes contractualisations menées jusqu'à ce jour ont mis en évidence par le biais des remontés de données (élus, habitants, partenaires institutionnels...) des thématiques saillantes qu'il convient d'aborder de manière concomitante et ce d'afin d'apporter des réponses efficaces répondant aux attentes/besoins de la population.

Concrètement, il revient au territoire de favoriser l'inclusion numérique, de mailler le territoire avec une offre médicale diversifiée et complémentaire, de proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population et de développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers.

3.1 Favoriser l'inclusion numérique

- Création de classes numériques et/ou aménagement d'espaces numériques dans les écoles du territoire
- Mise en place de liaisons numériques permettant le développement du télétravail (commune de Merlimont)
- Création d'un espace « ressources numériques » - commune d'Etaples-sur-Mer
- Création d'un point d'accès numérique au sein du guichet unique des affaires sociales (QPV Etaples-sur-Mer)
- Participer à la démocratisation de l'usage du numérique (pass numériques...)

3.2 Mailler le territoire avec une offre médicale diversifiée et complémentaire

- Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- Développement d'une offre complémentaire au parcours de soins : équithérapie, équimotricité...
- Déploiement à l'échelle communautaire des actions de médiation et de prévention dans le domaine de la santé

3.3 Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population



- Création et rénovation des équipements scolaires (RPC Vallée de la Course, extension de la surface scolaire Attin, Sorrus, création cantine Etaples sur mer, Rang-du-Fliers, insonorisation restaurant scolaire Montreuil-sur-Mer)
- Création, agrandissement et rénovation des équipements public d'accueil et de lieu de convivialité (Salle des fêtes, mairie, bâtiments communaux) et aménagements des accès PMR
- Création d'équipements d'accueil de la petite enfance (micro-crèche, MAM...)
- Mise en place d'une billettique et d'un système d'information numérique à destination des voyageurs
- Création et rénovation / aménagements de logements (sociaux, adaptés PMR...)
- Création d'un guichet unique « politique sociale » à Etaples-sur-mer
- Création d'un siège intercommunal à Ecuire

3.4 Développer une offre culturelle et sportive au plus près des usagers

- Création et rénovation des équipements sportifs (piscine de Berck, salle de tennis couverte Eugène Sarrazin, cours de tennis synthétique Touquet, hippodromes ...)
- Création d'équipement sportifs de proximité (aire de jeux, skate-park, boulodrome, terrain de foot, minigolf ...)
- Proposer des lieux multi activités (transformation d'un bâtiment Merlimont)
- Réfléchir à la création d'une 4^{ème} salle cinématographique à Berck (auditorium de la médiathèque)
- Mise en œuvre d'un cinéma itinérant
- Création d'une micro-folie – musée numérique qui offre l'accès aux collections de 12 musées et sites nationaux
- Transformation de la chapelle Cazin en un lieu culturel – commune de Berck-sur-Mer
- Création d'un kiosque à musique – commune de Cucq
- Création et / ou agrandissement de musées sur le territoire
- Création d'une école des arts et de la culture – commune d'Etaples-sur-Mer

Cette déclinaison opérationnelle telle qu'elle est envisagée contribue à renforcer la légitimité du territoire et à asseoir sa volonté d'être au service de ses habitants.

